



Doc. 16104
28 janvier 2025

Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Géorgie

Amendement¹ n° 1

Mme Borianana ÅBERG, Suède, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.3, insérer le paragraphe suivant:

«l'organisation de nouvelles élections véritablement démocratiques, avec un suivi international strict et dans des conditions d'indépendance politique des institutions de l'État et de l'administration électorale;»

Déposé par:

ÅBERG Borianana, Suède, PPE/DC
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
RUBBESTAD Michael, Suède, CE/AD
RUSHWORTH Sam, Royaume-Uni, SOC
STEGRUD Jessica, Suède, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2025 - Première partie de session

